

Requête d'un ex-proprétaire de Fief

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REQUÊTE D'UN EX-PROPRIÉTAIRE DE FIEF

La révolution vaudoise eut quelquefois des conséquences désastreuses pour certains petits propriétaires de fiefs. La pétition suivante adressée au Petit Conseil en 1803 est une illustration de ce fait. Le citoyen Abram-François-Louis Cley, à Aigle, avait déjà adressé une demande d'indemnité à la Chambre administrative du Canton du Léman. La réponse fut sans doute défavorable puisqu'il se décida, au moment de la liquidation du régime féodal, à renouveler sa demande au gouvernement du canton de Vaud souverain, par la lettre qui suit :

Citoyen Président, Citoyens Membres du Petit Conseil.

Le Soussigné tenoit d'héritage de ses pères le quart d'un fief appelé De Messe riére le District d'Aigle en 1780. Il en a acquit un second quart, et dès cette Epoque Jusqu'à la Revolution, Il la possédé Indivisement avec la famille De Loës.

Il avoit placé là la majeure partie de sa fortune mais de telles propriétés avoit alors un prix, qui paroissoit ne pouvoir quaugmenter, outre ce fief il possédoit de plus une portion d'un Droit d'Alpenge sur une Montagne des Ormonts.

La Revolution la privé de tous ces Droits, et ne lui laissoit dabord aucune Espece desperence d'en être dédomagé.

L'allarme sétant répendüe parmi ses Creanciers, Il s'est vû forcé de vendre à lépoque des plus Critiques, au moment où faute de Confiance le numeraire étoit extremement rare, des fonds de terre à un très bas prix de sorte que par ce moyen Il n'a point pû parvenir à se liquider Complettement.

Malgré qu'aujourd'huy il ait l'assurance détre Dedomagé par le Canton, ses Creanciers, sans aucune Espece de Consideration le poursuivant encorre au point quil est à la Veille de se voir dépouiller du peu de Biens fonds qui lui reste.

Sa position est digne d'exciter vôtre humanité, Père de famille ayant à sa Charge un pere Octogénaire, prive de léexercice de presque toutes les facultés, à qui des revers aussi grands ont encore

ajouter aux maux réels que déjà il souffrait. si vous ne daigner venir à Son Secour Il se verra donc plongé lui & les siens dans la plus àffreuse misere...

En Ordonnant quil lui fut fait un avance de la Caisse Publique sur le rachat quil lui revient pour ses Droits feudaux où en lui faisant toucher en Numeraire la valeur des Bons que déjà il a en mains et qu'il n'a pu négocier vù l'immence perte qu'on exigeoit de lui, Vous aparteriez un remede efficace à ces meaux, Et vous augmenteriez s'il étoit possible les sentiments de respects & de gratitude quil vous a Vouës.

Recevés en attendant quil vous plaise le rendre à lesperence par un acte digne, de la justice & de l'humanité qui vous ont toujours Caractérisé, l'hommage de ses vœux et de son profond & respectueux dévouement.

Aigle, 16^e avril 1803.

Ab.-F^s-L^s CLEY, ancien Conseilr.

UNE LETTRE DE 1718

Au cours de réparations qui eurent lieu l'année dernière dans l'ancienne maison Duton, à Bonvillars, un ouvrier charpentier trouva dans les combles, entre le lambrissage du toit et les tuiles, une lettre adressée de Berne à Madame la lieutenante Duton. Cette épître est intéressante par son orthographe invraisemblable; nous la reproduisons ici fidèlement.

Vict.-H. BOURGEOIS.

*A Madame la Lieutenante Duton,
A Yverdon.*

Je meseuis tousjour flate devostre amitie Madam matre chere seur set sequi mafet etpere que les avansemant demonmari nevous sere pas endiferan come je lay apri avec bien duplesir dans vostre chere letre vous mele marque avec trode senserite pour que janpeuisse doute eunmoman je vous prie osi Machereseur detre aseure de toute lare conesanse donje seuis quapable je ne perdray jame occune osquasion de vous temoinie monparfet atachemant osi bien qua mon cher frere vottrepou qui nous a temoinie bien debonte dansete ocasion pour monneveu jano sonafere etfete des apresan